

DOSSIER : N° DP 030 109 22 00002

Déposé le : 18/02/2022

Dépôt affiché le : 18/02/2022

Complété le : 18/03/2022

Demandeur : Monsieur DANIEL Christian

**Nature des travaux : Division en vue de
construire**

**Sur un terrain sis à : 1113 Chemin de
L'ancienne Gare à EUZET**

Références cadastrales : B 351, B 406

Monsieur DANIEL Christian

15 Chemin du Colombier

30360 EUZET

**CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON OPPOSITION
A UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Monsieur,

Je soussigné Cyril OZIL, Maire de la ville de EUZET, certifie de l'existence d'une non-opposition tacite acquise au 18/03/2022 relative à la déclaration préalable référencée DP 030 109 22 00002 pour la division d'une propriété en vue de créer quatre terrains à bâtir.

Le dossier de déclaration préalable a été transmis au Préfet du Gard en vue de l'exercice du contrôle de légalité en date du 22/04/2022.

Le présent certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du Code de l'Urbanisme.

Je vous prie de croire Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à EUZET, Le 22/04/2022

Le Maire,

Cyril OZIL



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.

Le présent certificat pourra faire l'objet d'un recours dans les deux mois suivants sa notification.